

Quels que soient sa nationalité, sa situation administrative, son âge, son genre, aucune personne ne doit se retrouver à la rue.

Tous les soirs, à Poitiers, des personnes dorment à la rue. Qu'elles soient françaises ou immigrées avec ou sans papiers. Qu'elles soient mineures ou majeures. Qu'elles soient célibataires ou en famille avec ou sans enfants. Qu'elles soient en demande d'asile ou pas. Et s'il n'y en pas plus c'est uniquement grâce à la solidarité et aux réseaux des associations ainsi que des dizaines de personnes qui hébergent chez elles.

Une crise du logement historique :

Jamais depuis 70 ans, notre pays n'a connu autant de mal logés, de sans-abris dont des milliers d'enfants, ni autant de demandeurs HLM, d'expulsions, de logements vacants évalués à plus de 3 millions... Cette crise est la conséquence de la cherté du logement qui atteint des sommets. En 1973 les locataires consacraient 10% de leurs revenus au loyer. Aujourd'hui, c'est 3 fois plus ... en moyenne, car beaucoup mettent plus de la moitié de leur revenus dans le loyer ! Avec la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, beaucoup vivent dans le froid, font appel à la solidarité alimentaire, sacrifient des dépenses de santé, d'éducation, de formation ...

A Poitiers comme ailleurs :

Le 1 avril marque la fin de la trêve hivernale et les expulsions de logement vont reprendre. Sur Poitiers, ce sont au moins une quinzaine de familles, ce qui représente quelques 50 enfants et leurs parents, qui sont actuellement hébergés par le 115 à l'Auberge de Jeunesse qui se retrouvent à la rue, sans oublier nombre de mineur-es isolé-es

A Poitiers : un hébergement d'urgence sous-dimensionné et inadapté

- Malgré son augmentation, le nombre de places en hébergement d'urgence (après appel au 115) reste insuffisant et chaque soir des personnes dorment à la rue, des familles dorment dans des voitures...
- Les personnes hébergées la nuit (mais à la rue de 10h à 16h30) ne le sont que pour 3 ou 4 nuits. Ensuite il faut recommencer...
- L'insuffisance des places s'accompagne donc d'une discontinuité dans l'accueil augmentant la précarité.

➔ Et pourtant la loi...

La loi prévoit un droit inconditionnel à l'accueil d'urgence :

«toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence»

(art. L.345-2 -2 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

DNSI, comme toutes les associations de solidarité, est de plus en plus sollicitée par des personnes ou des familles qui se retrouvent à la rue, « bénéficiant » ou pas du 115.

DNSI demande au préfet de respecter la loi, de prendre en urgence des mesures pour assurer de manière permanente un accueil digne de toutes les personnes à la rue. Le logement d'urgence est de la responsabilité de l'Etat.

DNSI s'adresse aussi à la municipalité de Poitiers parce qu'il existe de nombreux logements vides dont certains pourraient être mis à la disposition du «115» afin de répondre à la détresse sociale de nombreuses familles.

Mais la situation des personnes migrantes est rendue toujours plus difficile par leur maintie dans un état de précarité totale. Pas de papiers c'est pas de logement, pas de travail, pas de droits sociaux... La seule solution est la régularisation de celles et ceux qui le demandent et la liberté d'aller et venir.

Pour un accueil inconditionnel 24h sur 24 et 7 jours sur 7, un toit pour toutes et tous et la réquisition des logements vides.